

Assemblée générale de la société suisse des géomètres, à Zoug : les 15 et 16 juin 1929

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: AssociationNews

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Band (Jahr): 27 (1929)

Heft 10

PDF erstellt am: 26.04.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'art. 2 sera également complété par l'introduction du mot « tarifs » après ceux de taxation et de soumission.

Un art. 7 nouveau est admis comme suit:

« Les tarifs établis par la Société suisse des géomètres serviront de base pour l'estimation des travaux prévus à l'art. premier. »

La suite des articles reste inchangée jusqu'à l'art. 15 nouveau proposé par le Comité central:

« Les sections sont tenues de verser à la Caisse centrale le 1⁰/₀₀ du montant des travaux adjugés (travaux à tâche ou en régie). Sur proposition de l'assemblée des délégués ou du Comité central, l'assemblée générale peut réduire cette contribution. Le paiement de cette contribution a lieu chaque année à fin mars. »

Ce nouvel article soulève une longue et pénible discussion que nous nous abstenons de détailler. Rappelons seulement qu'il se forma deux courants bien déterminés, soit d'un côté une partie des praticiens demandant que la $\frac{1}{2}$ ou les $\frac{2}{3}$ ou pour d'autres les $\frac{3}{4}$ de la contribution du 1⁰/₀₀ encaissé par la caisse centrale soit rétrocédée au groupe des praticiens (S.V.P.G.) et de l'autre, des délégués s'opposant à une rétrocession avec taux fixé d'avance sans s'occuper des travaux dont le groupe des praticiens pourrait être chargé. L'heure avancée et probablement aussi la tournure que prend la discussion, font que plusieurs délégués quittent la salle, et ce n'est plus que la majorité d'une assemblée réduite à 13 délégués qui repousse les propositions du groupe des praticiens pour admettre celle du Comité central.

L'art. 16 (nouveau) est arrêté comme suit:

« Les contributions des sections doivent servir exclusivement à l'étude de questions intéressant les mensurations et la taxation ou à d'autres travaux ayant un intérêt corporatif. Une indemnité équitable sera versée par la caisse centrale aux sections ou groupes ayant, sur l'invitation du comité central, collaboré à l'établissement de tarifs. Le montant de ces indemnités sera fixé par l'assemblée des délégués sur proposition du Comité central. D'autre part le Comité central présentera un rapport sur la gestion de ce fonds spécial. »

La dernière modification votée fut la suppression du dernier alinéa de l'art. 17; puis la séance fut levée.

Bien que discutée par les délégués, la question de la révision des statuts et règlement de taxation ne paraît pas avoir été étudiée assez à fond pour être proposée à l'assemblée générale; c'est pourquoi, d'entente entre les divers groupes, l'objet fut retiré de l'ordre du jour de l'assemblée de Zoug pour être renvoyé à l'assemblée de 1930.

Assemblée générale de la Société suisse des Géomètres, à Zoug, les 15 et 16 juin 1929.

La séance officielle, dont le procès-verbal a été publié dans le numéro d'août, fut, grâce à l'abandon de toute discussion relative à la révision des statuts, terminée assez tôt pour permettre aux participants de faire une promenade dans la pittoresque bourgade de Zoug et aussi de boire un verre en attendant la conférence annoncée au programme.

Pendant la séance officielle, les dames, sous l'escorte d'un comité local dévoué, firent par le Guggital et le funiculaire une excursion très réussie au Zugerberg. Malgré le temps nuageux la promenade fut charmante et ces dames en rapportèrent un souvenir délicieux.

A 18 heures 45 tout le monde se retrouve dans la salle du cinéma vers la gare pour entendre Mr. le Dr. ing. Fluck, ing. rural à Neuchâtel et co-rédacteur de notre journal, nous parler du séjour qu'il fit en Orient. Après une rapide orientation géographique, le conférencier, partant de

Salonique, nous conduisit au travers de la Macédonie, nous montrant les divers aspects, de ce pays ruiné par les guerres précédentes et affaibli par l'émigration des habitants préférant l'exil à la nouvelle nationalité grecque. On sait d'autre part que la Macédoine détachée de la Turquie pour être attribuée à la Grèce se vit envahir lors des persécutions en Asie Mineure par plus d'un million de réfugiés grecs. On se rend compte du résultat économique de ce chassé-croisé de populations, et l'on comprend que la Société des Nations se soit intéressée au relèvement de cette province et qu'elle aie dans ce but désigné une commission spéciale chargée de diriger la colonisation de ce pays. Le distingué conférencier fit partie de cette commission; il sut faire profiter ses auditeurs de sa remarquable documentation, et grâce à ses splendides projections les transporta, pendant une heure trouvée bien courte, dans le ciel lumineux de l'Orient.

Dès 20 heures, les participants se retrouvent à l'Hôtel du Bœuf pour le banquet officiel, auquel assistent les représentants du canton et de la ville de Zoug. Le nouveau président central Mr. Bertschmann salue les invités, félicite les dames et remercie le comité local d'organisation et tout particulièrement son président Mr. Dændliker. Dans un discours également très applaudi, le conseiller municipal Dr. Kamer apporte les souhaits de bienvenue — et quelques bouteilles de vin d'honneur — de la part de la ville et du canton de Zoug. Un bon petit orchestre agrémenté de ses productions le banquet, d'excellente cuisine où les experts retiennent la truite au bleu et une exquise tourte au kirsch de Zoug!

Dans la seconde partie, le comité local vraiment « à la page » offrit une séance de rythmique de circonstance; titre de la pièce: Le rêve du géomètre. Auteur: Mr. Dændliker, président du comité d'organisation; acteurs: L'auteur assisté de cinq charmantes rythmiciennes. Le thème était le suivant: Le géomètre rentre très fatigué de son travail, il s'assied sur un banc, puis s'endort. Il voit en rêve ses divers travaux exécutés autour de lui par quatre danseuses, qui en diverses phases jalonnent, piquettent, bornent, mesurent, puis vérifient. Cette vérification donne quelques cauchemars au dormeur, mais tout s'arrange par l'arrivée de l'Helvetia plaçant une couronne de laurier sur le front du géomètre.

Cette production originale fut très goûtée et très applaudie.

La soirée se prolongea fort tard dans le charme des conversations particulières, entre-coupées de quelques danses offertes aux charmantes rythmiciennes.

Le programme élaboré pour le dimanche prévoyait une course au Righi. Il fallut y renoncer à cause de la brume et remplacer cette ascension par une promenade en bateau; puis ce fut la dislocation.

Terminons en remerciant le comité local pour excellente organisation et les autorités zougaises pour leur bienveillant accueil.

Internationaler Kongreß für Photogrammetrie, Zürich 1930.

Nächstes Jahr findet vom 6.—10. September in Zürich der *Internationale Kongreß für Photogrammetrie* statt. Die Durchführung dieses Kongresses ist vom Hauptvorstand der Internationalen Gesellschaft für Photogrammetrie der im Herbst 1928 gegründeten *Schweizerischen Gesellschaft für Photogrammetrie* übertragen worden. Letztere hat mit den Vorbereitungsarbeiten seit geraumer Zeit begonnen.

Aus den auf die erste Einladung erfolgten Anmeldungen zu schließen, wird der Kongreß aus allen Weltteilen besucht werden. Diese Zusammenkunft der Fachleute zu gemeinsamer Arbeit und die damit verbundene *Ausstellung* moderner Vermessungsgeräte und ausgeführter Arbeiten, für welche die Räumlichkeiten der Eidg. Techn. Hochschule